Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212200182-20261119-0702102026-DE

BRÉLIDY
Entre Soudy et Thieulas

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRELIDY

Séance du 2 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux octobre à 18 heures 30, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Marie GAREL, Maire.
Date de la convocation : 24 septembre 2026

Etaient présents : Pierre-Marie GAREL, Pierre PEUCH, Armelle FUSTEC, Edith LE GUEN, Dominique COROYER, Nelly LE LUYER, Damien MALINAS, Nicolas BILLIOU, Vanessa MARTIN, Clément JEZEQUEL

Membres absents excusés : Eléonore BLANC-MAGON de SAINT-ELIER (procuration à Nicolas BILLIOU)
Membre absent non excusé : 0

Effectif légal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Damien MALINAS

Délibération n° 7_02/10/2026 – décisions modificatives

Il est nécessaire de prendre une décision modificative pour l'opération « 95 – chapelle de Kerbiguet ».

2184 – opération 87 - chapelle de Kerbiguet	**- 6 000 euros**
2135– opération 87 – chapelle de Kerbiguet	**+ 6 000 euros**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE l'inscription de cette décision modificative au budget primitif 2026.

VOTE : 11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Pierre-Marie GAREL